

## Synthèse du Bureau COPAMAC SIDAM 24 février 2006 à St Flour

Le Président Jacques CHAZALET ouvre la séance en excusant les absences de Pascal COSTE et Dominique BARRAU retenus par d'autres réunions.

Il salue la présence de Sylvain CONFIDA de l'APCA. Il indique que la majeure partie de la réunion va porter sur la politique de l'herbe dont la pérennité est un enjeu majeur pour le Massif.

### v Mesure Herbe

La FNSEA considère que toutes les mesures existantes doivent être conservées en l'état.

Les moyens budgétaires doivent être dégagés sans augmenter la modulation.

Enfin les dispositions des mesures herbe doivent rester nationales avec des financements nationaux et de l'Union Européenne.

Pour la FRSEA Massif deux « pistes » sont évoquées :

- } Le jumelage des MAE et des ICHN sur les ha ICHN
- } Le maintien de la PHAE sur les seules prairies naturelles

Sylvain CONFIDA indique la position de l'APCA :

- } Le système ICHN est conservé en l'état
- } La PHAE se poursuit avec les règles existantes mais avec des financements nationaux seuls.

Jacques CHAZALET précise que la FNSEA intègre dans sa réflexion la position qui pourrait attirer des alliés à nos zones. Il faut éviter de se retrouver seul et de se mettre à dos une partie des zones défavorisées simples. Il poursuit en rappelant que le deuxième pilier était un élément de correction du premier pilier. Or on constate désormais une équivalence globale de la « valeur ha » ce qui signifie que le Massif en particulier a perdu l'avantage de l'ISM.

Yannick FIALIP acquiesce sans être étonné. Depuis 20 ans on a fait que réguler la distribution des droits et on ne s'est pas occupé du reste.

Jacques CHAZALET souhaite resituer le débat dans sa globalité et insiste « attention danger » si on en venait à régionaliser les enveloppes « herbe », les budgets des Conseils Régionaux n'y suffiraient pas.

Le Président demande à Thierry BOULLEAU de présenter la note sur l'avenir des soutiens aux systèmes herbagers dans le futur programme de développement rural.

Le premier pilier est globalement maintenu mais c'est l'enveloppe du développement rural qui fait les frais de la diminution des dépenses de l'Union Européenne.

L'enveloppe du deuxième pilier devrait s'élever à 76,75 milliards d'euros (69,75 d'engagements et 7 de modulation).

Mais sur les 69,75 seuls 18,91 milliards seront destinés aux 15 anciens pays de l'Union Européenne.

En définitive la France devrait disposer de 800 millions d'euros au début de la période contre 1 milliard actuellement et peut être 900 millions en fin de période.

En 2006, la France a consommé 1,2 milliards d'euros avec des cofinancements de 900 millions par l'Etat et 300 millions par les collectivités territoriales.

De toute façon l'enveloppe disponible 2006 du FEADER est déjà insuffisante pour satisfaire les besoins.

Le Président, demande à Maryline CROUZET et Guy BUSSON de présenter différents tableaux récapitulatifs des mesures herbe existantes qui mettent en évidence leur importance primordiale pour l'agriculture du Massif... avant de présenter une simulation partant de l'hypothèse que toutes les mesures herbe et les ICHN sont globalisées et réparties au prorata du nombre d'hectares bénéficiaires de l'ICHN.

Avec cette hypothèse :

- 75 % de l'enveloppe seraient répartis sur 23 départements dont l'ensemble du Massif plus quelques départements Alpains et Pyrénéens
- 20 % de l'enveloppe concerneraient 27 départements
- 5 % de l'enveloppe seraient répartis sur les départements restants

Pour Henri SOULIER les zones défavorisées vont s'opposer à cette position ; il ne peut pas être d'accord avec cette proposition qui exclurait 1/3 des éleveurs qui ne seraient plus éligibles. Ce n'est pas acceptable.

Sylvain CONFIDA rappelle que les meilleures mesures sont celles qui durent. Le zonage Montagne existe depuis 30 ans et personne ne le remet en cause. Alors .....

Si on commence à modifier des éléments il peut y avoir d'autres effets ensuite.

Jacques CHAZALET résume l'ensemble des positions :

- } Assurer la pérennité des zones défavorisées
- } Ne pas se faire avoir sur l'augmentation de l'ISM
- } Réfléchir à la prise en compte de tous les actifs
- } Conserver les mesures nationales
- } Cumuler l'ICHN existante et la PHAE à sa valeur actuelle

#### v **Produits de montagne**

Maryline CROUZET fait savoir qu'à ce jour 19 entreprises utilisent le logo Montagne. Désormais l'association doit franchir une nouvelle étape et trouver un socle commun susceptible de caractériser les produits Montagne.

La Montagne est un nouveau segment de marché à définir et à construire. Un stagiaire de l'ENITA va travailler sur ce dossier pendant 6 mois.

#### v **Pôles d'excellence rurale**

Yves GARY présente les caractéristiques du cahier des charges d'appel à projets qui a été publié le 15 décembre 2005 et les critères d'évolution.

***Le cahier des charges de l'appel à projet propose les quatre thèmes prioritaires :***

- 1) Des pôles d'excellence pour la promotion des richesses naturelles, culturelles, et touristiques
- 2) Des pôles d'excellence pour la valorisation et la gestion des bio ressources
- 3) Des pôles d'excellence pour l'offre de services et l'accueil de nouvelles populations
- 4) Des pôles d'excellence technologique, pour des productions industrielles, artisanales et de services localisés

#### v **Vert Massif**

Daniel TAURAND présente le projet. Le sommet de l'élevage devient de plus en plus professionnel. Après le dimanche il y a quelques années, le samedi risque aussi d'être abandonné faisant ainsi disparaître toute la partie « grand public »

La professionnalisation du Sommet étant inéluctable comme celle du SPACE, il convient de trouver d'autres lieux pour essayer de faire passer nos messages qui sont :

- } Sécurité alimentaire
- } Produits de qualité

La foire de Clermont, qui accueille 200 à 250 000 visiteurs, propose d'offrir un espace pour présenter l'agriculture du Massif

*Avant de terminer, le bureau fixe les **dates des réunions** pour l'année en cours :*

**28 avril, 23 juin, 25 août, 27 octobre et 22 décembre 2006.**